
Présidence : Suisse**1015^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 4 septembre 2014

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 h 30

2. Président : Ambassadeur T. Greminger
M. G. Scheurer

Au nom du Conseil permanent, le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Károly Dán, ainsi qu'au Chargé d'affaires et Chef de la Délégation de l'Ouzbékistan auprès de l'OSCE, M. Rustamdjan Khakimov, tous deux ayant prononcé quelques mots pour marquer leur prise de fonctions.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR L'ARTICLE IV DE L'ANNEXE 1-B DES ACCORDS DE PAIX DE DAYTON, LE GÉNÉRAL DE DIVISION M. TORRES**

Président, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton (CIO.GAL/132/14/Corr.2 OSCE+), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1042/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1018/14), Fédération de Russie (PC.DEL/1047/14), Monténégro

(également au nom de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie)
(PC.DEL/1033/14 OSCE+), Arménie (PC.DEL/1046/14), Italie, Azerbaïdjan
(PC.DEL/1027/14 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
AU KOSOVO

Président, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/24/14 OSCE+),
Italie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande
et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus
de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et
la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de
l'Espace économique européen ; ainsi que Monaco, souscrivent à cette
déclaration) (PC.DEL/1039/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1019/14),
Fédération de Russie (PC.DEL/1048/14), Turquie, Albanie (PC.DEL/1037/14
OSCE+), Serbie (PC.DEL/1043/14 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie et situation en Ukraine* : Président, Ukraine (PC.DEL/1034/14 OSCE+), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1038/14), Canada (PC.DEL/1026/14 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1020/14), Turquie (PC.DEL/1045/14 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1044/14), Directeur du Centre de prévention des conflits
- b) *Situation en Ukraine et violations persistantes des normes du droit international humanitaire durant l'opération punitive dans l'est de l'Ukraine* : Fédération de Russie (PC.DEL/1028/14), Ukraine, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1049/14) (PC.DEL/1050/14), Allemagne, Président
- c) *Situation à Ferguson, au Missouri (États-Unis d'Amérique)* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1021/14), Fédération de Russie, Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1041/14), Ukraine
- d) *Maintien du blocus de la Transnistrie* : Fédération de Russie, Moldavie (PC.DEL/1030/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1022/14), Ukraine

- e) *Refus de laisser M. I. Panevkin entrer en Lettonie* : Fédération de Russie, Lettonie (PC.DEL/1036/14 OSCE+)
- f) *Liberté de réunion et d'association pacifiques en Fédération de Russie* : Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1040/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1024/14), Fédération de Russie
- g) *Affrontements à la frontière entre le Kirghizistan et le Tadjikistan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1023/14)
- h) *Agression contre le député britannique et journaliste G. Galloway* : Fédération de Russie, Royaume-Uni

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

Réunion de clôture du vingt-deuxième Forum économique et environnemental de l'OSCE sur le thème « Relever les défis environnementaux en vue de promouvoir la coopération et la sécurité dans l'espace de l'OSCE », devant se tenir à Prague du 10 au 12 septembre 2014 (CIO.GAL/157/14) : Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Élaboration du projet de budget unifié pour 2015 : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/138/14 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Signature de la Déclaration sur le rôle de l'État dans le règlement de la question des personnes disparues à la suite de conflits armés et de violations des droits de l'homme* : Bosnie-Herzégovine (également au nom de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie) (PC.DEL/1025/14 OSCE+), Président
- b) *Visite du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Moscou les 4 et 5 septembre 2014* : Assemblée parlementaire de l'OSCE, Fédération de Russie, Ukraine
- c) *Contributions financières à la Mission spéciale d'observation en Ukraine* : Monaco, Irlande (annexe)
- d) *Élections législatives prévues en Moldavie le 30 novembre 2014* : Moldavie (PC.DEL/1032/14)
- e) *Conférence sur les Balkans occidentaux tenue à Berlin le 28 août 2014* : Allemagne, Autriche, Albanie (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie)

- f) *Élections législatives prévues en Ukraine le 26 octobre 2014 : Ukraine (PC.DEL/1035/14 OSCE+)*
- g) *Atelier régional d'experts OSCE/ONUDC consacré à la lutte contre le terrorisme pour le bassin méditerranéen sur le thème « Enlèvements contre rançon : améliorer la mise en œuvre du cadre juridique international contre le terrorisme » devant se tenir à La Valette, les 16 et 17 septembre 2014 :
Président*
- h) *Questions d'organisation : Président*

4. Prochaine séance :

Lundi 8 septembre 2014, à 10 heures, Neuer Saal



1015^e séance plénière

Journal n° 1015 du CP, point 6 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'IRLANDE

Monsieur le Président,

Je prends la parole pour indiquer que l'Irlande a versé une contribution extrabudgétaire de 100 000 euros à la Mission spéciale d'observation en Ukraine.

De concert avec nos partenaires de l'Union européenne, nous avons soutenu les efforts déployés par le Président en exercice et l'OSCE dans le cadre de la crise actuelle. Comme nous l'avons dit dans notre déclaration de l'UE ce matin, déclaration à laquelle l'Irlande s'associe bien entendu, nous soutenons, en ces jours difficiles, le travail du Groupe de contact trilatéral dans le cadre duquel l'OSCE joue un rôle de facilitateur et qui tient demain une nouvelle réunion importante. Nous espérons qu'en créant les conditions d'un cessez-le-feu durable, le Groupe de contact pourra ouvrir un espace pour un processus politique créatif, conformément au plan de paix du Président Porochenko et aux principes implicites à un dialogue national embrassant toute l'Ukraine.

Les souffrances imposées par toute poursuite du conflit – telles que documentées par les organismes internationaux – imposent des responsabilités à toutes les parties.

L'Irlande est attachée à la stratégie à long terme consistant à renforcer – sans sacrifier les principes – le rôle de l'OSCE en tant que plateforme pour l'élaboration d'une approche coopérative de la sécurité basée sur des valeurs et des actions communes dans les trois dimensions. Le « micro » des situations individuelles peut bénéficier du « macro » de cet objectif politique plus large. N'oublions pas que nombre de nos pays partenaires d'Asie et de la Méditerranée attendent de notre Europe des 57 qu'elle devienne plus que la somme de ses parties et qu'elle montre l'exemple en matière de sécurité coopérative et de règlement des différends par des moyens pacifiques. Nous soutenons la Présidence suisse dans ses efforts visant à promouvoir une réflexion à plus long terme au sein de l'OSCE.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.